

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL

N° 2017/07

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 juillet 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
Mme GIROUD Sylvie
Mme PERIAT Véronique
M. PERRIER Guy
Mr ROCHARD Jean-François
Mr BISSAY David
Mme RODET Chantal
Mr MUZELLE Robert
Mr TRIBOLET Didier

Excusés : Mme COLLON Colette (pouvoir à S. Giroud)
M. POIRON Jean-Pierre (pouvoir à JC Palais)
Mme SERRAILLE Joëlle (pouvoir à D. Escofet)

Mme PERIAT Véronique est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR :

- Espace Tourisme, Culture et Loisirs
- Avancement travaux Eglise
- Ecole – rythmes scolaires
- Modification du contrat de Sylvie IMBERT
- Poste voirie
- Rappel Activités touristiques
- Com Com Forez Est
- SIEMLY : approbation du rapport sur la qualité et le service d'eau potable,
- Mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels (demande de l'accompagnement proposé par le Centre de Gestion de la Loire, demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention via le CDG 42)
- Questions diverses

⇒ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ Liste des délibérations prises à la date du 30 juin 2017

Séance du 30 Juin 2017	
2017.06.01	Ecole : Demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours
2017.06.02	Approbation des attributions de compensations versées par Forez Est
2017.06.03	Espace Culture Tourisme et Loisirs : Approbation des avenants N° 01 au marché
2017.06.04	Acquisition du dernier lot situé sur la ZA "La Berchère"
2017.06.05	Territoire d'excellence pleine nature

1- Espace culture tourisme et loisirs

Suite à la visite du chantier, les conseillers municipaux ont pu se rendre compte des derniers travaux en cours avant la commission de sécurité qui aura lieu lundi 31 juillet.

Les sols seront posés entre jeudi et samedi. La fin des travaux est prévue pour le 31 août.

Les portes en accordéon séparant la salle Dussud du hall de réception ne seront posées qu'en septembre, l'entreprise de fabrication délocalisant sa production au Portugal !!! Une réserve sera donc émise pour ce lot.

Le nom de l'espace tourisme et loisirs sera « **Espace Violay 1004** ». Il s'agit d'imprimer une identité à ce bâtiment qui sera avant tout un moyen de faire

connaître le village et ses activités par le biais de séminaires d'entreprises et de salons « pleine nature ».

Rappel : la date de son inauguration aura lieu le mercredi 6 septembre à 17h00.

2- Avancement travaux fresque et église

Les travaux de rénovation de la façade de l'église et de la fresque seront terminés cette semaine. Citéos installera des leds pour mettre en valeur la rosace et les colonnes de l'église ainsi que l'éclairage de la fresque en trompe l'oeil.

3- Ecole – rythmes scolaires

Le retour de la semaine à quatre jours dès la rentrée prochaine vient d'être entériné par l'inspecteur d'académie.

Les horaires prévus sont 8h30-12h00 / 13h45-16h15 mais Mme le Maire a demandé à la direction d'académie de prendre en compte les horaires suivants : 8h30-11h45 / 13h30-16h15.

Une garderie sera mise à disposition des enfants le mercredi de 7h15 à 13h, les horaires officiels étant de 8h30 à 11h30 avec aménagement possible avant et après, pour les parents qui travaillent à l'extérieur. Cette garderie permettra de faire le lien avec la rentrée 2018/2019, le centre de loisirs de BUSSIERES pourrait ainsi prendre le relais à terme.

Le forfait pour la matinée s'élèvera à 5 euros par enfants.

Les inscriptions devront se faire dès le lundi de la rentrée, avec engagement sur le trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant du forfait à 5 € par matinée.

1 abstention : (M. MUZELLE Robert)

4- Modification du contrat de Mme Imbert

Sylvie Imbert est en charge de la cantine et s'occupait également des temps périscolaires. Ces temps étant supprimés mais la garderie étant mise en place à la rentrée, Mme le Maire propose que Mme Imbert complète (entre 9h00 et 13h00) le temps de Thérèse Picolet qui assurera la garderie de 7h15 à 12h00, dans le cas où il y aurait plus de 10 enfants.

Elle assurera également son rôle d'ATSEM à raison de 8 heures hebdomadaires dans la classe des GS / CP.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le contrat à durée déterminée du 1^{er} septembre 2017 au 06 juillet 2018, aux conditions indiquées ci-dessus, à signer avec Mme Imbert.

5- Poste voirie

Après analyse des demandes d'emploi reçues, une seule correspondait au profil recherché : agent espaces verts avec les compétences requises (travail dans une collectivité avec obtention du label « village fleuri »). Il s'agit de Mr Olivier Vernay, domicilié à Violay qui travaille actuellement à la mairie de L'Arbresle. Il sera recruté par mutation au 1^{er} octobre prochain.

Il travaillait avec la commission fleurissement depuis plusieurs mois et a été de bons conseils.

M. MUZELLE demande si c'est judicieux d'embaucher une personne. Madame le Maire répond qu'il y a beaucoup de travail à la voirie avec l'entretien des espaces, des chemins, du déneigement... L'obligation de passer au zéro-phyto va obliger les agents à passer plus de temps au désherbage manuel, surtout pour le cimetière. Mme le Maire explique que des essais ont été réalisés pour le désherbage avec un désherbeur thermique que la mairie de Fraisses a bien voulu nous prêter, mais sans donner satisfaction.

L'herbe qui pousse au milieu des chemins ou même le long des trottoirs présente l'inconvénient majeur d'abimer les enrobés. Mais aujourd'hui on n'a plus le choix et puisque l'on ne peut plus désherber comme avant, il faut accepter de voir de l'herbe. Madame le Maire rappelle que chacun est responsable de l'entretien de son trottoir.

M. PALAIS explique que des essais ont été réalisés avec des brosses métalliques. Ce matériel, difficile à manier, nettoie bien mais coûte assez cher.

Mme le Maire signale qu'une brosse a été achetée moyennant 331 €. Elle a été subventionnée à hauteur de 132.40 € par l'Agence de l'Eau.

Mme le Maire explique qu'après certaines manifestations, les confettis sont difficiles à nettoyer et le problème est qu'ils se retrouvent à la station d'épuration. Il conviendra de trouver une méthode de nettoyage adaptée, voire la soustraction d'une balayeuse par une entreprise privée, comme le suggère Mr Muzelle.

Par ailleurs, il conviendrait de voir comment remplacer les haies de laurier qui génèrent de gros déchets. La méthode du passage (tressage de branches) pourrait être étudiée.

Madame le Maire signale que les petits travaux d'élagage sont réalisés par les agents avec l'épareuse, mais l'entreprise d'élagage Chazelle est reconduite chaque année pour effectuer l'élagage que notre machine ne peut pas faire, c'est-à-dire le long des chemins ruraux.

Pour les emplois d'été, une majorité de candidatures de filles ont été reçues. Seule une candidature de garçon de l'extérieur a été reçue.

6- Rappel des activités touristiques

- ◆ **Ouverture de la boutique de la tour Matagrín** : *tous les après-midi jusqu'au 17 septembre.*
- ◆ **Parapente** : *Pour un vol bi-place, prendre RV auprès les Délices d'Eole. Tel : 04.74.63.26.79*
- ◆ **VTT descente** : **06.34.29.32.81**
- ◆ **Randonnées VTT à assistance électrique** : *contacter NatureBike, M. LACAND de PANISSIERES.*
- ◆ **Randoland** : *fiches avec énigmes pour la découverte du village disponibles en mairie ;*
- ◆ **Deux sentiers pédagogiques à la Tour Matagrín et à Fontbonne.**

7- Communauté de communes FOREZ EST

Forez Est propose un fonds de concours pour des travaux ou des achats réalisés courant 2017. Mme le Maire fait remarquer que la fourniture de la cuisine de l'espace tourisme et loisirs ainsi que le mobilier (chaises et tables) n'ont fait l'objet d'aucune demande de subvention. Elle propose donc d'en faire la demande sur ce fonds de concours qui s'établit à 15.997 Euros.

Le Conseil Municipal approuve et demande à Mme le Maire de déposer le dossier correspondant.

8- SIEMLY : approbation du rapport sur la qualité et le service d'eau potable

La consommation moyenne par abonné s'élève à 94 m³ par an. Le taux de conformité de l'eau est à 99.2 % au niveau des analyses bactériologiques et 99.4 % concernant les analyses physicochimiques. L'eau est de très belle qualité mais du chlore est rajouté à cause du plan Vigipirate.

M. PALAIS explique que de gros réservoirs ont été installés à PANISSIERES et MONTROTTIER et un nouvel outil a été mis en place pour détecter les moindres petites fuites sur les canalisations d'eau potable. Il s'agit de la smartball. Dotée d'un capteur acoustique, la balle habillée de mousse peut détecter les fuites les plus petites en se basant sur les sons qu'elle enregistre en se déplaçant à l'intérieur des plus grosses canalisations.

Suite aux dernières élections et à la démission de M. Thomas GASSILLOUD, le président du SIEMLY est le maire de Montrottier, M. Bernard CHAVEROT.

Mr MUZELLE fait remarquer que le prix de l'eau est cher et qu'il y a plusieurs intervenants qui appliquent des taxes. Mme le Maire précise que l'eau consommée est aussi assainie, qu'une station d'épuration a été mise en service il y a 5 ans et qu'il faut la rembourser. Ainsi, le coût de l'assainissement renchérit forcément le prix de l'eau.

Mr PALAIS ajoute qu'amener l'eau de Grigny est très coûteux et que le syndicat a du intégrer 5 communes qui ont fait une demande de raccordement ces dernières années.

Mme le Maire fait remarquer qu'heureusement que le Maire, Joannes DUSSUD, il y a 40 ans, a fait venir l'eau du Rhône sur la commune car nos réservoirs des sources ne suffiraient évidemment plus du tout. D'ailleurs, aujourd'hui à cause de la sécheresse, les sources ne coulent plus.

Le rapport est à disposition en Mairie.

Le Conseil Municipal approuve le rapport présenté.

9- Mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels

Madame le Maire explique que l'on peut demander l'accompagnement proposé par le Centre de Gestion de la Loire sachant que leur prestation peut être subventionnée par le Fonds National de Prévention via le CDG 42.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à faire appel au CDG et à solliciter la subvention correspondante.

10- QUESTIONS DIVERSES

➤ Présentation du rapport de la gendarmerie sur la vidéo protection

La gendarmerie avait effectué en 2016 une étude de diagnostic sur la vidéo-protection de la commune. Suite à la réunion avec le Préfet, le procureur de la république et les services de sécurité du département, la commune est désormais fléchée comme site touristique sécurisé par les services de l'Etat, au vu de la traversée notamment par la RD1, axe très passant et stratégique. En conséquence, il nous est demandé d'avancer sur ce dossier.

Le diagnostic recommande l'installation de trois caméras le long de la RD1 afin de pouvoir identifier toutes les entrées et les sorties du village. Le coût est pris à 50% par la gendarmerie nationale.

Aujourd'hui on assiste à une recrudescence des vols. Or, dans les villages équipés, il a été constaté une nette diminution des vols et vandalismes divers.

➤ Travaux éclairage public :

La modification de l'éclairage public au rond-point ainsi que ceux de l'église et de la fresque se feront à partir du 31 juillet.

➤ Travaux centre bourg :

Le désamiantage de l'ilot traversière débutera fin septembre, et les travaux de démolition proprement dits, se feront dans la foulée, à partir de fin octobre.

Le marché sera déplacé en conséquence rue de la mairie après la fête.

Un avenant n° 02 est proposé par EPORA pour prolonger la convention de deux ans, c'est-à-dire jusqu'en septembre 2019.

➤ Epicerie :

La réouverture de l'épicerie est prévue début septembre. Mr Berger prendra en charge la gestion du VIVAL, enseigne de CASINO.

➤ RAPPEL : dates à retenir :

***Fermeture mairie** : semaine du 15 août

***Remise du label « station verte »** : vendredi 28 juillet à 14h00

***Inauguration de la halle du randonneur et du square Robert STUMPP, de la façade de l'église, des deux fresques et du local voirie** : le samedi 2 septembre à 10h00

***Inauguration de l'espace tourisme et loisirs** : le mercredi 6 septembre à 17h00

Prochaines réunions du conseil municipal : 26 Septembre et 24 Octobre.

Fait à Violay, le 25 juillet 2017,

Le Maire,
Véronique CHAVEROT

